

**Programme indicatif national 2007-2010****FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Pays:	Fédération de Russie
Instrument:	IEVP
Base juridique:	Règlement IEVP
Coût indicatif:	120 Mio €
Service programmation:	DG RELEX E1
Chef d'unité:	Gunnar WIEGAND
Coordinateur:	Nadia COSTANTINI

TABLE DES MATIERES

1)	Introduction	3
2)	Priorités et objectifs principaux.....	3
3)	Budget indicatif.....	4
4)	Priorités et actions	4
	4.1. DOMAINE PRIORITAIRE I: Aide à la mise en œuvre des feuilles de route.....	4
	4.1.1 Sous-priorité (i): <i>l'espace économique commun</i>	5
	4.1.2 Sous-priorité (ii): <i>l'espace commun de liberté, de sécurité et de justice</i>	6
	4.1.3 Sous-priorité (ii): <i>l'espace commun de sécurité extérieure</i>	7
	4.1.4 Sous-priorité (iv): <i>l'espace commun pour la recherche et l'éducation, y compris les aspects culturels</i>	7
	4.2 DOMAINE PRIORITAIRE II: Oblast de Kaliningrad.....	8
5)	Risques et hypothèses	10
6)	Mise en oeuvre.....	10
7)	Alignement, harmonisation et consultation	11
	7.1 Dialogue avec le gouvernement et alignement avec les politiques nationales.....	11
Annexe	Activités à financer dans le cadre du Domaine prioritaire I	

1) Introduction

Depuis le début du XXI^e siècle, l'économie russe a connu une poussée de croissance atteignant des taux annuels de 6 à 7 %. L'endettement de la Russie diminue progressivement et le gouvernement bénéficie actuellement d'un excédent budgétaire significatif. En vertu des nouvelles perspectives financières, il convient de réduire le programme national de la CE pour la Russie.

Les objectifs politiques inscrits dans les quatre espaces communs offrent le cadre d'un véritable partenariat. Les feuilles de route associées définissent les objectifs spécifiques de ce partenariat et les actions à entreprendre pour les atteindre. La coopération financière avec la Russie à travers le programme d'action national pour la période 2007-2010 doit répondre et se concentrer sur les espaces communs et les feuilles de route. Elle doit être clairement et explicitement déterminée par la politique.

Le programme indicatif national (PIN) a pour but d'orienter la planification et l'identification de la coopération financière avec la Russie selon un certain nombre de domaines prioritaires. L'enveloppe nationale sera consacrée essentiellement à un programme étroitement ciblé, déterminé par la demande et visant à atteindre les objectifs de la feuille de route considérés comme devant bénéficier en priorité d'une aide financière. Des priorités se dégageront du dialogue et des entretiens menés avec la Russie dans le contexte des espaces communs. Les activités énumérées en annexe servent à illustrer le type et l'éventail d'activités susceptibles d'être sélectionnées pour un financement.

Une certaine proportion du programme sera affectée aux objectifs de redressement/développement et de sécurité (par le biais de transferts des ressources ou d'investissements plus classiques).

2) Priorités et objectifs principaux

La coopération financière communautaire avec la Russie pour la période à venir vise essentiellement à renforcer le partenariat stratégique entre l'UE et la Russie dans un éventail de domaines stratégiques le plus large possible.

Elle s'attachera en premier lieu à soutenir des actions judicieusement sélectionnées qui favoriseront l'avancement de l'agenda politique défini dans le cadre des espaces communs.

- L'objectif de l'espace économique commun est la création d'un marché ouvert et intégré entre l'UE et la Russie.
- L'objectif de l'espace commun de liberté, de sécurité et de justice est de favoriser la facilité de circulation entre l'UE et la Russie, en particulier pour les affaires, les voyages et le tourisme, dans un contexte préservé de la menace terroriste, de la criminalité organisée et de la corruption.
- En ce qui concerne l'espace commun de sécurité extérieure, l'objectif consiste à renforcer la coopération en matière de sécurité et de gestion des crises afin de relever les défis mondiaux et régionaux existants et de contrer les principaux dangers, notamment le terrorisme, la prolifération des ADM et les conflits régionaux et locaux actuels ou potentiels.

- A l'égard de l'espace commun pour la recherche et l'éducation, y compris les aspects culturels, l'objectif général est de créer et de renforcer les liens entre les communautés européennes et russes de la recherche et de l'éducation et de s'appuyer sur un héritage culturel et intellectuel commun.

En partenariat avec les autorités et dans le respect de la souveraineté russe, l'objectif de la coopération financière communautaire est aussi – le cas échéant - de soutenir tenir la stabilisation, le redressement et, enfin, le développement de régions spécifiques.

L'UE conserve également un intérêt particulier pour l'Oblast de Kaliningrad parce qu'il est entouré d'États membres de l'UE. La coopération financière vise à garantir la réalisation du potentiel de développement socio-économique de Kaliningrad et de sa région.

3) Budget indicatif

Il est prévu que l'enveloppe financière affectée par la CE au programme d'action national pour la Russie pour la période 2007-2010 sera de 30 Mio € par an.

DOMAINES D'INTERVENTION

DOMAINE PRIORITAIRE I: Aide à la mise en œuvre des

80-90%

feuilles de route

Espace économique commun

Espace commun de liberté, de sécurité et de justice

Espace commun de sécurité extérieure

Espace commun pour la recherche et l'éducation, y compris les aspects culturels

Aide aux régions sélectionnées

DOMAINE PRIORITAIRE II: Oblast de Kaliningrad

10-20%

4) Priorités et actions

4.1. DOMAINE PRIORITAIRE I: Aide à la mise en œuvre des feuilles de route

L'enveloppe disponible étant limitée, il est clair que seule une petite proportion de la large gamme d'objectifs associés aux feuilles de route¹ pourra être abordée par le biais de la coopération financière; il ne pourra y avoir de correspondance exclusive entre les objectifs des feuilles de route et l'affectation de l'aide financière. D'un autre côté, il n'est pas possible de déterminer à ce stade quels seront les objectifs qui bénéficieront d'une aide financière.

Les objectifs associés aux feuilles de route sont disponibles dans leur intégralité sur http://europa.eu.int/comm/external_relations/russia/intro/index.htm#comm (cette page web constituant une version plus complète de l'Annexe 2 du Document de stratégie par pays).

Cette décision dépendra du dialogue mené dans le contexte des espaces communs et des priorités politiques telles qu'elles se présentent. Comme le stipule clairement le Document de stratégie par pays ci-joint, les décisions relatives aux actions à financer seront prises dans le cadre du dialogue entre la Commission et le gouvernement russe pour déterminer quels objectifs politiques spécifiques des espaces communs doivent être soutenus et quelle méthode est la plus efficace pour ce faire. Quoiqu'il en soit, le partenaire russe a rejeté l'idée de prédéfinir un ordre de priorité des objectifs.

C'est pourquoi la présente section ne vise ni à isoler les objectifs des feuilles de route qui bénéficieront d'un soutien financier ni à les hiérarchiser. A cet égard, la section se distingue d'un document de programmation classique. Elle fournit plutôt un résumé des objectifs contenus dans les feuilles de route et des résultats pouvant être attendus des mesures prises pour les concrétiser.

De manière générale, au nombre des actions à financer, il convient de citer celles qui favorisent la coopération, les partenariats, les entreprises communes, le dialogue et les échanges ou toute autre initiative visant à atteindre ces objectifs et qui contribuent de ce fait à soutenir ou à approfondir le partenariat stratégique entre l'UE et la Russie.

Les objectifs spécifiques ainsi que les résultats et les indicateurs détaillés de ces actions seront convenus dans le détail au stade de l'identification et de la conception.

La participation de la société civile à la coopération financière peut aider à soutenir le développement des espaces communs.

4.1.1 Sous-priorité (i): l'espace économique commun

Le programme indicatif national vise, assez explicitement, à soutenir des politiques conjointes définies par les deux parties pour renforcer le partenariat stratégique entre l'UE et la Russie. L'espace économique commun forme l'un des principaux axes de ce partenariat.

Objectifs spécifiques

L'objectif général de la création d'un marché ouvert et intégré entre l'UE et la Russie engendre un éventail d'objectifs plus spécifiques, notamment:

- réduire les entraves au commerce et aux investissements, favoriser le commerce (notamment les aspects douaniers);
- améliorer la compétitivité des entreprises européennes et russes;
- améliorer la coopération sur l'énergie, le rendement énergétique et les transports;
- favoriser la protection de l'environnement, y compris contre les radiations, et la sécurité maritime;
- s'attaquer au changement climatique, en particulier au moyen du protocole de Kyoto;
- défendre les principes de non-discrimination, de transparence et de bonne gouvernance par la promotion de réformes politiques et économiques;
- coopérer dans l'espace (notamment la navigation par satellite).

- prendre des mesures pour soutenir le développement régional, notamment dans les régions qui ont un urgent besoin de se redresser.

Résultats

L'aide financière apportée dans ce domaine devrait pouvoir favoriser l'intégration des économies russe et communautaire dans pratiquement tous les secteurs, en particulier l'énergie et les transports. Il est aussi escompté que les actions contribueront aux réformes politiques et économiques russes, ainsi qu'à la création d'emplois et à la cohésion sociale encouragées par de telles réformes. Un autre résultat poursuivi serait le renforcement de la coopération sur les questions environnementales, permettant une mise en œuvre plus complète du protocole de Kyoto, ainsi que sur les activités dans le domaine spatial.

4.1.2 Sous-priorité (ii): l'espace commun de liberté, de sécurité et de justice

Le programme indicatif national vise, assez explicitement, à soutenir des politiques conjointes définies par les deux parties pour renforcer le partenariat stratégique entre l'UE et la Russie. L'espace commun de liberté, de sécurité et de justice constitue un second axe de ce partenariat. Ces dernières années, les deux parties ont accordé une attention significative au développement de l'espace commun de liberté, de sécurité et de justice. Les fonds affectés aux projets couverts par cet espace ont toutefois été réduits. Il a été proposé de consentir à des efforts significatifs pour soutenir cette feuille de route, sans pour autant que le financement devienne excédentaire au regard des efforts fournis dans le cadre de programmes thématiques régionaux.

Objectifs spécifiques

L'objectif général qui consiste à favoriser la facilité de circulation entre l'UE et la Russie, en particulier pour les affaires, les voyages et le tourisme et dans un contexte sûr, engendre toute une série d'objectifs plus spécifiques, notamment:

- coopérer dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée transfrontalière, notamment le blanchiment d'argent, la drogue (réduction de l'offre et de la demande), la contrebande, la traite d'êtres humains et la corruption;
- améliorer la gestion des frontières et de la migration, en renforçant notamment l'efficacité du système d'asile, la sécurité des titres de voyage et la biométrie;
- renforcer la coopération judiciaire sur des questions civiles et pénales, y compris la réforme du système judiciaire russe;
- créer un régime réciproque de dispense de visa comme perspective à long terme.

Résultats

La coopération dans ce domaine devrait engendrer des contacts plus libres entre les citoyens de l'UE et de la Russie pour les affaires, les déplacements officiels et le tourisme, ainsi que des procédures d'enregistrement plus équitables. La coopération devrait aussi contribuer à des relations plus sûres dans lesquelles le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de drogue et la corruption sont combattus efficacement. En outre, la coopération devrait contribuer à renforcer le respect envers les droits de l'homme et les libertés fondamentales, la démocratie, l'état de droit et la réforme politique en général.

4.1.3 Sous-priorité (ii): l'espace commun de sécurité extérieure

Le programme indicatif national vise, assez explicitement, à soutenir des politiques conjointes définies par les deux parties pour renforcer le partenariat stratégique entre l'UE et la Russie. L'espace commun de sécurité extérieure constitue un axe supplémentaire de ce partenariat. Une proportion relativement réduite du financement y a été affectée par le passé. Le financement d'activités devant servir de base au dialogue sur les questions de sécurité entre l'UE et la Russie nécessitera une coordination soigneuse avec les autorités. Il devra clairement servir les intérêts des deux parties (en particulier dans le contexte d'efforts visant à réduire la menace terroriste).

Objectifs spécifiques

L'objectif général visant à contrer les principales menaces terroristes, la prolifération des ADM et les conflits régionaux et locaux actuels ou potentiels, donne lieu à une série d'objectifs plus spécifiques, notamment:

- renforcer la coopération sur la sécurité et la gestion de crise;
- coopérer dans l'intérêt de l'efficacité accrue et de l'universalisation du désarmement multilatéral, du contrôle des armements et des régimes de non-prolifération;
- garantir la stabilité des régions frontalières de la Russie et de l'UE.

Résultats

En cas de réussite, une coopération plus manifeste et plus efficace entre l'UE et la Russie sera remarquée dans la région et à l'échelle internationale, sur les questions de stabilité régionale, dans les efforts multilatéraux pour contrer les principales menaces envers la sécurité internationale et, plus généralement, en faveur d'un ordre international basé sur un multilatéralisme efficace. La coopération devrait, dès lors, promouvoir le rôle des Nations unies au niveau international et les mandats régionaux de l'OSCE et du Conseil de l'Europe.

4.1.4 Sous-priorité (iv): l'espace commun pour la recherche et l'éducation, y compris les aspects culturels

Le programme indicatif national vise, assez explicitement, à soutenir des politiques conjointes définies par les deux parties pour renforcer le partenariat stratégique entre l'UE et la Russie. L'espace commun pour la recherche et l'éducation, y compris les aspects culturels, constitue le dernier axe de ce partenariat.

La Russie souligne l'importance d'augmenter les contacts entre la population russe et les citoyens de l'UE. Elle accorde, dès lors, une grande importance à la coopération entre pairs et aux contacts entre les peuples, et y voit un aspect important de coopération financière. C'est probablement par la voie de l'espace commun pour la recherche et l'éducation, y compris les aspects culturels, que la demande de partenariat peut être satisfaite le plus rapidement, et la possibilité existe, au moyen de la participation accrue de la Russie à un certain nombre de programmes communautaires, de donner à une telle coopération un ancrage plus stable qu'au travers de projets plus discrets.

Objectifs spécifiques

L'objectif général visant à créer et à renforcer les liens entre les communautés européennes et russes de la recherche et de l'éducation et de s'appuyer sur un héritage culturel et intellectuel commun, donne lieu à une série d'objectifs plus spécifiques, notamment:

- renforcer les liens entre les communautés européennes et russes de la recherche et de l'éducation en s'appuyant sur la participation russe aux activités R&D de l'UE (notamment dans des domaines pertinents pour les espaces communs) et aux échanges universitaires;
- renforcer les liens entre la recherche et l'innovation;
- augmenter la coopération dans le domaine de l'éducation non formelle des jeunes;
- augmenter la coopération dans le domaine audiovisuel et culturel;
- gérer efficacement un Institut d'études européen financé conjointement.

Résultats

La participation accrue de la Russie au programme-cadre pourrait figurer parmi les résultats escomptés de la coopération dans le cadre de cet espace commun; la coopération devrait contribuer à consolider le lien entre la recherche et l'innovation, les deux parties identifiant des mesures clés pour promouvoir la croissance économique et renforcer la compétitivité des entreprises européennes et russes, parmi d'autres objectifs. La coopération devrait aussi permettre d'intensifier les échanges universitaires et d'augmenter le niveau des échanges et des activités parmi les jeunes en dehors de l'éducation formelle. Dans le domaine culturel, des contacts accrus devraient viser à promouvoir la connaissance et le respect réciproques d'une diversité culturelle et linguistique partagée, mais variée.

L'Institut d'études européennes créera un forum de haut niveau, sans pour autant être officiel, au sein duquel les perspectives d'intensification ultérieure des relations entre l'UE et la Russie dans tous ces domaines, ainsi que ceux couverts par les autres espaces communs, pourront être explorées davantage.

Les activités indicatives à financer dans le domaine prioritaire I sont énumérées dans l'annexe.

4.2 DOMAINE PRIORITAIRE II: Oblast de Kaliningrad

La crainte existe, en particulier depuis l'élargissement de l'UE en mai 2004, que Kaliningrad freine le développement dans la région de la mer Baltique située dans l'UE. Le danger pourrait être qu'un Oblast isolé des pays voisins et enregistrant une croissance économique lente (en particulier lorsque la Pologne et la Lituanie entameront la mise en œuvre de fonds structurels européens substantiels en 2007) devienne un centre d'activité pour la criminalité organisée, la corruption et la contrebande. Cette situation entraverait le développement économique stable de la région au sens plus large, menaçant au pire les opérateurs de l'UE et même la stabilité de la région. On craint également une dégradation de l'environnement dans l'Oblast (en particulier les ressources en eau) qui entraînerait aussi des conséquences pour les régions voisines.

Cependant, au vu des signes récents qui témoignent d'une reprise de la croissance

économique de Kaliningrad et de l'amélioration générale des indicateurs, il peut s'avérer souhaitable (en accord avec les autorités fédérales) de réduire la part du financement national affectée à Kaliningrad et de la rapprocher de la limite inférieure de l'écart indiqué.

Objectifs spécifiques

Le montant du financement disponible pour Kaliningrad dans l'enveloppe nationale étant limité, les objectifs spécifiques se limiteront à la réduction de la corruption et de la criminalité organisée, à l'amélioration de la gouvernance de Kaliningrad et à l'amélioration de l'environnement, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'Oblast. Une certaine attention pourrait être accordée à des questions de santé jugées alarmantes.

Résultats

Le résultat escompté des interventions modestes en faveur de Kaliningrad serait le désir accru d'acteurs économiques orthodoxes, à la fois russes et européens, d'investir à Kaliningrad et d'y commercer. La gestion de l'environnement et, dans une phase ultérieure, les indicateurs environnementaux pourraient afficher une certaine amélioration. Divers indicateurs économiques et socio-économiques pourraient aussi progresser dans la bonne direction.

Activités

Une liste indicative inclurait des conseils en matière de politique et une aide au renforcement des capacités institutionnelles en faveur:

- des mesures anti-corruption et de la lutte contre la criminalité organisée;
- de la bonne gouvernance;
- de la protection de l'environnement;
- de la politique de la santé.

L'aide pourrait être étendue à des acteurs de la société civile actifs à Kaliningrad, ainsi qu'aux autorités elles-mêmes. La possibilité d'un programme sectoriel pour Kaliningrad sera étudiée.

Indicateurs

Des indicateurs détaillés seront élaborés lors de la phase de conception de projets. Il conviendrait toutefois de prendre en considération des indicateurs tels que les suivants:

- amélioration de la situation de l'Oblast dans le classement de la corruption en Russie et réduction de l'étendue de l'économie parallèle;
- réduction des taux de criminalité;
- amélioration de la qualité de l'eau;
- amélioration des questions de santé dans l'Oblast de Kaliningrad.

5) Risques et hypothèses

Les feuilles de route pour les espaces communs ont été ratifiées assez récemment. Plusieurs dialogues sont en cours avec le partenaire russe et des contacts ont été établis à tous les niveaux et se développent dans tous les domaines de politique couverts par les espaces communs. Lorsque les progrès sont lents ou hésitants, les forums plus formels disponibles dans le cadre de l'accord de partenariat et de coopération peuvent être activés pour donner un élan supplémentaire à la coopération. Au fil de l'année, il existe plusieurs occasions au niveau politique pour faire le point des progrès enregistrés en faveur des espaces communs, notamment les sommets semestriels. Sauf développements politiques imprévus, on peut raisonnablement imaginer que les deux parties resteront engagées envers les feuilles de route, qui figurent au cœur du programme indicatif national, au moins pour la période en question.

L'hypothèse est que les indicateurs du développement socio-économique de Kaliningrad continueront à s'améliorer et que des progrès seront enregistrés en matière d'anti-corruption et de lutte contre la criminalité organisée. Dans le cas contraire, il pourrait s'avérer nécessaire de revoir l'hypothèse selon laquelle le financement affecté à l'Oblast peut être maintenu au montant minimum de l'écart indiqué.

Dans une certaine mesure, la coopération financière doit être réactive. Malgré les feuilles de route, les priorités politiques peuvent changer au fil du temps et l'émergence de nouvelles priorités ne peut pas être exclue. Toutefois, une réactivité excessive risquerait d'entraîner une dispersion des activités dans le contexte d'un financement très limité. L'existence d'une ou plusieurs structures constantes, de type secrétariat, au sein de l'administration, créées pour maximaliser l'efficacité de la coopération financière en faveur des espaces communs et atteindre un accord avec la Commission sur ces questions, pourrait contribuer à garantir la discipline et veiller au maintien des priorités sectorielles.

6) Mise en œuvre

Le principe général qui sous-tend le programme est le partenariat pour la concrétisation d'objectifs politiques conjoints. Les partenaires russes seront le plus possible impliqués dans la conception des interventions, cimentant ainsi le lien entre les objectifs politiques conjoints et la coopération financière. L'accent sera placé sur l'exploration de méthodes à travers lesquelles le partenaire russe devra démontrer son engagement envers la coopération financière, en particulier le cofinancement des actions.

Des mécanismes de mise en œuvre détaillés seront élaborés action par action mais, de façon générale, les programmes devraient comporter un nombre limité de composantes flexibles pour que la mise en œuvre puisse être aisément adaptée en fonction de l'évolution des priorités politiques. Il est d'ores et déjà prévu que des instruments comme TAIEX ou le jumelage, récemment étendus à la Russie, seront particulièrement utiles pour contribuer à atteindre plusieurs des objectifs contenus dans les feuilles de route des espaces communs, et devraient être pleinement exploités. L'aide aux programmes sectoriels, notamment l'utilisation du financement conjoint, sera encouragée chaque fois que les conditions nécessaires seront satisfaites. Si un trop grand nombre d'actions isolées et de moindre envergure devaient être menées, il en résulterait une surcharge administrative et un retard dans la mise en œuvre en général. La Russie pourrait bénéficier d'une aide pour sa participation à des programmes, des agences ou des réseaux communautaires, pour autant que ceux-ci soient ouverts à ce pays.

Dans certains cas limités, il pourrait s'avérer utile de recourir à des prêts bonifiés afin de favoriser les investissements par les institutions financières internationales dans des projets d'une importance capitale pour le partenariat stratégique, en particulier dans les domaines

de l'environnement, de l'énergie et des transports.

Un mécanisme approprié sera défini pour impliquer la société civile dans la concrétisation des objectifs du programme.

7) Alignement, harmonisation et consultation

7.1 Dialogue avec le gouvernement et alignement avec les politiques nationales

Les objectifs fixés dans le cadre des espaces communs ont été officiellement adoptés par les deux parties pour servir de base à un partenariat stratégique en 2003 et les accords sur les feuilles de route ont suivi en mai 2005. Les feuilles de route définissent de manière relativement détaillée quels doivent être les objectifs spécifiques de ce partenariat et quelles actions doivent être entreprises pour les atteindre.

Les consultations avec les autorités fédérales sur ce programme ont débuté sérieusement au début de l'été 2005, par le biais de la délégation. En guise de suivi, DG RELEX a entrepris une mission de programmation en octobre, au cours de laquelle l'unité nationale de passation des marchés a été consultée. Le partenaire russe a indiqué son adhésion envers la forme du programme proposé. Il a été noté que le programme s'articule autour des quatre espaces communs. La préoccupation de l'UE envers Kaliningrad a aussi été reconnue lors de la mission de programmation. Le programme est explicitement conçu pour répondre aux préoccupations politiques conjointes qui se dégageront du dialogue, des contacts et des négociations menés dans le cadre des espaces communs. Il se veut aussi particulièrement flexible et déterminé par la demande.

L'accent sera placé, autant que possible, sur le dialogue, la planification et la coordination systématiques en matière de politique sectorielle. L'aide sectorielle/sous-sectorielle sera fournie dans la mesure du possible.

7.2 Harmonisation et coordination avec les États membres, les autres donateurs et la société civile

Les États-membres ont été informés et invités à formuler leurs commentaires sur le programme lors d'une réunion spéciale organisée pendant la mission de programmation RELEX en octobre 2005. Des contacts ont eu lieu à Moscou et à Bruxelles avec plusieurs autres organisations (BEI, BERD, Banque mondiale).

La délégation entretient des contacts fréquents et continus avec les États membres et les autres organisations donatrices (y compris des organisations de la société civile) qui ont signé des programmes de coopération financière avec la Russie. Des acteurs non étatiques seront consultés sur la forme que devrait revêtir le programme, ainsi que les États membres et d'autres donateurs.

Dans l'esprit de la déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'efficacité de l'aide au développement (signée par la Commission européenne, les États membres et la Russie), il conviendra de veiller à la coordination des donateurs, en particulier s'il est convenu que l'aide sectorielle doit figurer dans le programme. La coordination, à la fois en amont et en aval, peut contribuer à atteindre une complémentarité et une cohérence véritables: en termes de sélection et de planification des interventions, une analyse plus rigoureuse du contexte pourrait être effectuée en recourant davantage aux analyses économiques de la Russie, des organisations internationales spécialisées et des États membres de l'UE, en complémentarité de l'analyse effectuée par la Commission elle-même (ainsi que des analyses, une planification et des diagnostics conjoints, dans la mesure du possible). En aval, un consensus significatif devra être atteint en terme de contrôle des performances.

Annexe**Liste indicative d'activités à financer dans le cadre du domaine prioritaire I**

Les espaces communs sont conçus pour engendrer la coopération entre l'UE et la Russie dans des domaines de politique extrêmement larges. Les actions financées dans le cadre du domaine prioritaire I répondront aux feuilles de route, mais il est trop tôt pour définir les domaines qui seront privilégiés, car beaucoup dépend de l'évolution des divers dialogues et contacts entre les deux parties. Les activités suggérées dans la présente annexe sont transmises à titre d'exemple. Elles doivent être considérées comme indicatives et non exhaustives, et ne traduisent en aucun cas l'intention d'empêcher des activités qui contribueraient raisonnablement à la mise en œuvre des espaces communs.

Une/des structure(s) de type secrétariat, attachée(s) aux autorités fédérales (et/ou régionales), pourrai(en)t être créée(s) pour favoriser le dialogue avec le gouvernement et entre donateurs dans un ou plusieurs secteurs, et pour fournir de l'aide en matière de politique et des conseils à la demande.

Espace économique commun

Ces dernières années, les interventions TACIS se sont concentrées sur des domaines désormais associés à l'espace économique commun. Il n'est pas prévu que le financement au titre du programme 2007-2010 soit affecté au soutien direct du secteur privé russe ou au développement du crédit. En outre, si les transports peuvent nécessiter une aide plus soutenue du secteur public, la coopération entre l'UE et la Russie dans un certain nombre d'autres domaines (en particulier l'énergie et les télécommunications) devrait être autofinancée. Les autorités fédérales ont indiqué que les conseils permanents en faveur de la réforme générale de l'administration publique, ainsi que l'aide apportée aux secteurs sociaux, sont désormais moins pertinents.

L'environnement devrait figurer en meilleure place dans le programme 2007-2010 que sous TACIS, avec une aide également fournie aux organisations environnementales de la société civile en complément des actions financées en coopération avec des institutions officielles. Suite à la ratification par la Russie du protocole de Kyoto, les actions visant à répondre aux changements climatiques présentent un intérêt commun plus important que jamais (mise en œuvre du protocole, politique et mesures d'adaptation, commerce des émissions domestiques).

Une série de recommandations politiques et de mesures de soutien institutionnel/ renforcement des capacités, visant surtout la concrétisation de résultats politiques spécifiques, est donc particulièrement recommandée dans les domaines suivants:

- projets relatifs aux changements climatiques (émissions de gaz à effet de serre/commerce, surveillance et rapports, mécanismes de Kyoto, capacité d'adaptation, réflexion à long terme), production plus propre, rendement énergétique et politique/diversification en aval, économie de l'hydrogène (avec une aide appropriée, le Centre des technologies de l'énergie et d'autres centres d'innovation, pourraient servir de catalyseurs ou de plateformes aux progrès technologiques; l'intérêt croissant de la BERD pour le rendement énergétique est aussi reconnu);
- la pollution transfrontalière et les questions environnementales en général (inclusion éventuelle d'un soutien institutionnel en faveur du Centre environnemental régional russe dans la mesure où son programme de travail reflète les actions recommandées dans la feuille de route; également le soutien du rôle prédominant de la Russie dans le processus d'application des réglementations forestières et de la gouvernance, en complément du financement apporté dans le cadre du programme régional);
- convergence de la législation environnementale, en particulier pour promouvoir la corrélation avec la politique de l'UE pour le climat;
- soutien des activités envisagées dans le rapport final du groupe de haut niveau sur l'extension des principaux axes de transport transeuropéens;
- aide pour stimuler les investissements dans les infrastructures et la coopération, de manière générale et dans les secteurs maritime, ferroviaire et aérien en particulier (sous réserve, pour le dernier point, d'une solution satisfaisante à la question du survol de la Sibérie);

- stimuler la coopération industrielle en matière d'énergie, de rendement énergétique, de politique en aval et de diversification, ainsi que dans les télécommunications, l'aéronautique et l'espace;
- soutien d'autres nouveaux dialogues nés dans le cadre de l'espace économique commun;
- gouvernement d'entreprise et normes comptables (d'un intérêt particulier et constant dans les relations commerciales entre l'UE et la Russie), notamment les critères de Bâle II, également pour soutenir la mise en œuvre des stratégies bancaires et comptables récemment établies;
- questions générales relatives à la réforme de l'administration publique, en particulier pour l'amélioration du climat d'investissement/de la politique des concessions, les 'aspects extérieurs' du marché intérieur (politique réglementaire, investissements, concurrence, DPI, services financiers, télécommunications, etc.) et l'aide liée au commerce (y compris les douanes)².
- prendre des mesures pour soutenir le développement régional, notamment dans les régions qui ont un urgent besoin de se redresser.

Espace commun de liberté, de sécurité et de justice

Des recommandations en matière de politique et des mesures de soutien institutionnel/renforcement des capacités, visant surtout la concrétisation de résultats politiques spécifiques et une coopération plus étroite pour:

- la lutte contre la criminalité organisée et d'autres activités illégales de nature transfrontalière, en particulier dans les domaines qui n'ont pas bénéficié d'un financement et/ou identifiés comme prioritaires (contre-terrorisme, criminalité informatique incluant la pornographie infantile, sécurité des documents, lutte contre le trafic de drogue et réduction de la demande de drogues);
- la gestion des frontières et les questions relatives à la migration/l'asile, en particulier suite à la conclusion en octobre 2005 de l'accord entre l'UE et la Russie sur l'assouplissement des procédures en matière de visas et la réadmission (par exemple, au moyen de projets conçus pour renforcer la coopération entre les agences chargées de la gestion des frontières européennes (ex. Frontex) et le service fédéral russe de sécurité des frontières);
- les questions judiciaires civiles et pénales, notamment avec Eurojust;
- la coopération policière entre les services de police et de sécurité russes et européens, notamment Europol;
- la lutte contre la corruption.

Soutien de la société civile, plus spécifiquement pour:

- des projets proposés pour encourager la lutte contre la criminalité organisée et la corruption, pour stimuler la réforme judiciaire et des campagnes contre la corruption;

²La Commission recommande d'effectuer une analyse des besoins en matière de politique commerciale et de promotion du commerce avant d'accorder une aide ultérieure à la Russie dans ce domaine, en raison de l'aide substantielle déjà accordée en la matière dans le cadre de TACIS.

- promouvoir l'objectif russe de renforcer le respect envers la démocratie et l'Etat de droit dans l'ensemble de la Fédération, notamment à travers des initiatives conjointes avec les administrations régionales;
- renforcer les capacités institutionnelles et de gestion générales des organisations de la société civile (ex. pour conseiller les organisations russes sur les négociations avec des organismes internationaux de subvention, sur le développement d'aptitudes en matière de relations publiques, sur la gestion de leurs activités conformément à la législation russe, notamment dans le domaine fiscal et autres, sur le travail en réseau);
- améliorer le rôle des médias dans la vie publique.

Espace commun de sécurité extérieure

Recommandations politiques et mesures de soutien institutionnel pour:

- le respect et la mise en œuvre de normes et de conventions internationales contre la prolifération des armes de destruction massive ou de matériel apparenté;
- la bonne gouvernance et le respect des lois, ainsi que pour aborder les effets d'un conflit dans des régions agitées;
- la coopération en matière de protection civile (en particulier concernant la mise en œuvre de l'accord administratif entre le Centre de suivi et d'information de la CE, son homologue russe et le Centre des opérations, la participation de spécialistes à des ateliers et des symposiums techniques spécifiques, et d'observateurs à des exercices spécifiques organisés par l'UE ou la Russie).

Espace commun pour la recherche et l'éducation, y compris les aspects culturels

Recommandations politiques et mesures de soutien institutionnel dans l'intérêt de:

- la coopération entre des chercheurs, des instituts de recherche et des partenaires industriels russes et européens;
- la compatibilité accrue entre les institutions d'enseignement et les systèmes de formation permanente;
- des programmes d'échange avec des fonctionnaires russes, au niveau fédéral, régional et/ou local;
- la seconde phase de l'aide à l'Institut d'études européennes;
- la coopération dans les domaines culturel et audiovisuel;
- la participation accrue de la Russie à une série de programmes communautaires (ex. 7e Programme-cadre, Erasmus Mundus, programmes Jeunesse).

En règle générale, pour participer à des programmes communautaires, la Russie devra assurer sa part de financement; cette obligation pourrait être allégée par des fonds communautaires issus de l'enveloppe nationale.

Indicateurs

Des indicateurs détaillés seront élaborés dans le cadre de la préparation de l'aide sectorielle ou des projets individuels proposés.